



Maine et Loire

Sommaire : liquidation du réseau de la DGFIP

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

☑ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049)

☎ 02-41-74-53-04

✉ fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Angers le 26 juin 2018

FO DGFIP 49 combat sur le terrain pour défendre le réseau.

En attendant les décisions émanant de CAP 2022 concernant la DGFIP, fidèle à ses principes de défense du réseau et des sites financiers, **FO DGFIP49** met tout en œuvre pour défendre le réseau.

Après une distribution de tracts, lors de la campagne de déclaration (*voir notre site Internet*), dans les centres des Finances Publiques d'Angers, Cholet, Saumur, Baugé..., **FO DGFIP 49** poursuit son action.



FO DGFIP 49 a adressé un courrier aux élus pour les alerter des sites ou services menacés de disparition à brèves échéances.

Ce courrier invite les élus à délibérer pour exiger de la Direction Départementale des Finances Publiques de Maine-et-Loire, le maintien des centres des finances publiques (*Voir courrier adressé aux élus sur notre site Internet*).

Suite à ces courriers, les membres du bureau de la section **FO DGFIP 49** ont rendu visite aux agents des sites concernés par les suppressions au 1 janvier 2019 (Beaufort en vallée, Châteauneuf sur Sarthe et La Romagne).

En complément de ces initiatives, **FO DGFIP 49** est allé directement au contact des citoyens pour les alerter des futures suppressions en diffusant des tracts sur les marchés et dans les boîtes aux lettres.

Des actions identiques ont été ou seront réalisées à Longué, Doué la Fontaine, Chalonnes sur Loire, Chemillé en Anjou, Montrevault sur Evre, le Lion d'Angers, Thouarcé et Seiches sur le Loir. Ces sites devant, selon les propos tenus par M. Derrac dans diverses réunions disparaître à l'horizon 2020-2021 (*voir l'exemple de l'alerte pour Longué en page 3 et 4*).

D'ors et déjà des délibérations et courriers de soutien pour le maintien des sites nous sont parvenus et des entrevues avec les élus ont eu lieu. Il est à noter que certains d'entre eux sont surpris d'apprendre la perte de la mission impôt dans un premier temps et la suppression future de la trésorerie.

FO DGFIP 49 ne se contente pas d'adresser à minima un simple courrier de posture aux élus. Fidèle à ses principes, **FO** combat réellement sur le terrain les contre-réformes.

Si aujourd'hui, **M. Derrac** s'évertue à adosser les Trésoreries de l'ex-Trésor Public aux EPCI les plus importantes, ne nous y trompons pas, cette démarche constitue la première étape avant la liquidation totale par la transformation de celles-ci en AGENCES COMPTABLES.

La défense de vos droits est notre seule loi !

Aux élections professionnelles, je vote et fais voter FO DGFIP.

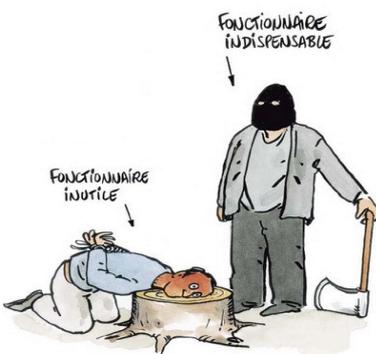
Une com qui n'a rien à envier à celle de Macron !

Il est aussi à noter que contrairement aux affirmations de **M. Derrac** dispensées ici ou là sur la prétendue bienveillance des agents du département à l'égard des suppressions de sites, il n'en est rien.

Force est de constater qu'il y a un décalage profond entre l'affirmation du « **premier de cordée** » de la DDFiP49 et les agents, ces « **premiers de corvée** » qui subissent, année après année, dans les postes et les services (SIE, SIP, SPF, CDIF, SPL, services de direction ...) contre-réformes et conditions de travail de plus en plus dégradées.

La Direction locale feint une adhésion des agents pour mieux tenter de convaincre qu'il n'y a pas d'autre issue que celle de se résigner, d'accepter comme un message divin la voix du maître. La méthode n'est pas nouvelle et ne trompe personne !

Dans le même registre, il n'est donc pas surprenant de voir la direction locale tenter de gommer les clivages qui existent pour laisser supposer que tout se passe pour le mieux dans le meilleur des mondes : bienvenue au pays des « bisounours ». Sinon comment comprendre l'insertion dans Ulysse 49 selon laquelle « **Au-delà des différences de position et de postures avec les organisations syndicales, il (M. DERRAC) a insisté sur son attachement à un dialogue social de qualité qui s'est manifesté lors de la tenue des CHS-CT et CTL au 1er semestre 2018** ».



Il faut être un « **premier de cordée** » et loin des préoccupations existentielles des agents (salaires, retraite, déroulement de carrière, conditions de travail...) pour prétendre qu'il puisse y avoir « **un dialogue social de qualité qui s'est manifesté lors de la tenue des CHS-CT et CTL au 1er semestre 2018** » sur des questions comme celles concernant la destruction des sites financiers, la suppression des effectifs, des missions, des statuts ... et que tout ne se résumerait qu'à de « **simples postures** » syndicales.

Les 46 % de grévistes à la DDFiP49 au mois de mars n'ont certainement pas fait grève pour soutenir la politique de Macron et la déclinaison locale de sa mise en œuvre.

Boycott des derniers CTL convoqués par M. Derrac

Compte tenu de la situation présente au niveau Fonction publique et plus particulièrement à la DGFIP, situation aggravée par l'attitude du Directeur local, **FO DGFIP 49** n'a pas siégé aux derniers CTL.

Si le Boycott n'est pas inscrit dans les gènes du syndicalisme incarné par **FO**, **FO DGFIP49** face à la politique destructrice du gouvernement et de ses supplétifs a privilégié l'action sur le terrain à « *l'entente cordiale des CTL* ».



**Le service public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.
Le défendre c'est préserver la richesse de ceux qui n'ont rien.**

Adhérez à FO le syndicat qui reste un syndicat !

BULLETIN D'ADHESION 	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. - DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu	

Bulletin à retourner à Romuald Wiert SIP Angers Est 15 bis rue Dupetit-Thouars 49046 Angers Cedex 01



**Alerte à l'attention des habitants
de Longué-Jumelles dont la trésorerie
est menacée de fermeture .**

**La défense de vos droits et l'accès au service public
de proximité pour tous, telles sont les revendications
des agents des Finances Publiques !**

Si les services publics ont un coût, la démocratie et l'égalité de traitement des citoyens ont un prix que l'état se doit d'assumer par sa présence sur l'ensemble du territoire pour l'exécution de ses missions.

Le gouvernement, pour réaliser des économies importantes ferme des sites, mutualise, fusionne des services, supprime des emplois de fonctionnaires et privatise des missions.

Aujourd'hui, les cheminots en grève défendent les services publics et plus particulièrement le transport public pour les travailleurs et la population. C'est pour cela qu'ils défendent leur statut comme les salariés du privé défendent le code du travail et leurs conventions collectives.

Aux Finances Publiques, lorsque les agents sont en grève pour préserver leurs statuts, les emplois, la proximité des sites, leurs missions, ils défendent aussi l'égalité des droits des contribuables alors que le gouvernement voudrait les chasser des guichets, pour ensuite justifier la suppression des sites au mépris des besoins de la population.

**Alors, lorsque les agents de la DGFIP se battent pour le maintien des sites,
ils se battent aussi pour un service public au plus proche des citoyens.**

Depuis plusieurs années, et plus encore récemment, de nombreux centres des Finances publiques ont perdu leur mission « impôt », ou ont fermé en milieu rural comme urbain. Dans les trois ans à venir, une dizaine de Trésoreries rurales du Maine-et-Loire devrait disparaître. La vôtre est menacée, notamment du fait de la réforme territoriale (création des communes nouvelles, regroupement des communautés de communes ...), du « tout Internet », du transfert de la gestion des services d'eaux, des maisons de retraites, des hôpitaux locaux vers Angers, Cholet où Saumur.

À cela, il faut rajouter que les horaires d'ouverture ont été réduits de plusieurs demi-journées par semaine.

Ces réductions d'accès aux centres des finances publiques engendrent, dans ceux encore ouverts, des files d'attente parfois interminables pour les citoyens alors qu'ils ont dû effectuer, pour certains, à leur frais, plusieurs dizaines de kilomètres.

Dès 2019, la déclaration en ligne deviendra quasi obligatoire pour tous. Ce sont, entre autres, les personnes âgées, loin de maîtriser l'outil informatique et les habitants en situation difficile de plus en plus nombreux suite aux politiques d'austérité, qui sont les plus pénalisés.

Pour dissuader les contribuables et redevables de se déplacer, seuls les paiements en numéraire inférieurs à 300€ sont maintenant acceptés. De plus, l'accueil en SIP (Service des Impôts des Particuliers) sera réalisé uniquement sur rendez-vous pour les cas jugés opportuns. Cela ne concerne pas uniquement les particuliers, la direction locale a décidé de transférer les SIE (service des impôts des entreprises) de Baugé et Segré vers Saumur et Angers.

**Internet ne résoudra pas vos problèmes
et vous devrez faire des dizaines de kilomètres à vos frais !**

Afin de palier la suppression des centres de finances publiques, la réduction des horaires d'ouverture au public, le manque de personnel et l'obligation faite aux contribuables de déclarer par Internet, une note interne de La Poste prévoit que le facteur pourra les aider à remplir les déclarations d'impôts moyennant la somme de 50€. Supprimer un service public de proximité gratuit contre un service rendu à 50€ est-ce cela la démocratie ?

**Lorsque les agents de la DGFIP
se battent contre le prélèvement de l'impôt à la source,
ils défendent aussi les droits et les intérêts des contribuables.**

L'entrée en vigueur au 1er janvier 2019 du système de prélèvement de l'impôt à la source (PAS) sur le revenu impactera directement les salariés puisqu'il consiste à prélever chaque mois l'impôt sur le revenu sur la paye. Pour les retraités, il sera prélevé sur la pension et pour les demandeurs d'emploi sur les allocations de chômage.

Concrètement, ce système transformera l'employeur en collecteur d'impôt à la place du service public ce qui constitue, entre autres, une menace quant au respect de la confidentialité des données fiscales du salarié-contribuable.

Le gouvernement, sous prétexte d'apporter aux contribuables, une prétendue « simplification » supprime en réalité pour les salariés, les chômeurs et les retraités ayant des difficultés financières l'obtention de délais de paiement auxquels ils auraient pu prétendre avec les agents des centres de la DGFIP. Peu importe s'ils connaissent des difficultés, à payer leur loyer ou à subvenir aux besoins de leur famille.

**Lorsque les agents de la DGFIP
se battent pour préserver leurs statuts,
ils défendent aussi l'égalité de traitement des citoyens-contribuables.**

Le statut général de la Fonction Publique et les statuts particuliers des agents de la DGFIP garantissent la neutralité et donc l'égalité de traitement des citoyens devant la loi qu'ils soient chômeurs, retraité, salarié, chef d'entreprise, commerçant ou député...

La volonté gouvernementale de remplacer les fonctionnaires sous statut par des contractuels à la merci des pressions (politiques, hiérarchiques...) va à l'encontre d'une politique fiscale juste fondée sur l'égalité républicaine.

**Lorsque les agents de la DGFIP
se battent pour préserver l'emploi dans les services publics,
ils combattent le chômage des jeunes.**

Alors que le gouvernement envisage de supprimer 120 000 emplois statutaires dans la fonction publique, depuis 10 ans ce sont près de 38 000 emplois qui ont été supprimés à la DGFIP, dont environ 250 dans le Maine et Loire, dégradant ainsi les conditions de travail des personnels et remettant en cause la qualité de service rendu.

Aussi, lorsque les agents de la DGFIP demandent des créations d'emplois statutaires, ils se battent pour que les chômeurs, les jeunes trouvent un emploi stable.

**Le service public est le patrimoine de ceux qui n'en n'ont pas.
Le défendre,
c'est préserver la richesse de ceux qui n'ont rien !**